

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017**

OBJET

15 – MARCHÉ DE NOËL – TARIFS EXPOSANTS NON ASSOCIATIFS

N° 2017-11-15

NOMENCLATURE : 7.1.8

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal légalement convoqué le dix novembre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

Mickaël MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir...	2
absent.....	1
votants.....	28

Délibération

Rapporteur : Catherine HENRY

La ville de Treillières organisera son prochain marché de Noël le samedi 16 décembre 2017. Cette manifestation constitue un événement important en cette fin d'année et le public est de plus en plus nombreux à se déplacer sur ce marché.

Il est proposé de demander une participation financière d'un montant de 20 euros aux exposants non associatifs (commerçants, producteurs, artisans, particuliers...) lors de cette journée de 10 à 19 heures.

Cette participation financière (chèque ou numéraire) sera encaissée par la régie municipale vie locale. La somme récoltée sera ensuite reversée au profit du Téléthon.

Les associations locales de Treillières à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général seront exonérées de cette participation.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- **DE VALIDER le montant de la participation de 20 euros demandée aux exposants non associatifs, son mode d'encaissement via la régie municipale vie locale et son reversement au profit du Téléthon.**

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017, Mairie de Treillières
044-214402091-20171120-2017-11-15-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017
Le Maire,
Alain ROYER